

Question orale de Caroline Cassart, Députée,
à François Desquesnes, Vice-Président
et Ministre de la Mobilité, concernant
**Le contrat de gestion des TEC
et l'étude commanditée auprès de l'OTW**

La grille tarifaire des TEC est complexe et, lors d'une précédente commission, vous avez annoncé « *votre volonté d'une part de simplifier les tarifs et, d'autre part, de rééquilibrer ceux-ci entre les différentes tranches d'âge. L'objectif est de faire en sorte que l'argent donné lors d'une diminution des tarifs ait véritablement un impact positif, à savoir doper la fréquentation des transports en commun en Wallonie* ».

A cet égard, vous avez commandité une évaluation auprès de l'OTW, dans l'objectif d'établir un nouveau contrat de service public avec le TEC en 2025. Ce contrat de gestion le sera avec une trajectoire ferme et des objectifs précis et non avec un catalogue de promesses mirobolantes mais non financées comme nous avons pu le connaître par le passé.

Monsieur le Ministre, pouvez-vous m'indiquer si l'étude commanditée auprès de l'OTW est terminée et quels en sont les résultats? A défaut, à quelle échéance sera-t-elle finalisée?

Mon groupe et moi-même partageons votre constat selon lequel la mesure de quasi-gratuité, dans sa forme actuelle, ne constitue pas la réponse la plus efficace à l'enjeu de l'augmentation de la fréquentation des transports en commun. Il est essentiel d'évaluer si une telle initiative génère une hausse significative du nombre d'usagers et, par extension, si les fonds investis sont utilisés de manière optimale.

Dès lors, une simplification de la grille tarifaire apportera davantage de lisibilité. Concernant votre autre objectif de « *rééquilibrage des tarifs entre les différentes tranches d'âge* », quelles solutions préconisez-vous afin de lisser ceux-ci?

La réponse du Ministre :

Madame la Députée, la grille tarifaire est toujours en cours d'analyse, ainsi que l'audit externe sur la méthode de calcul et le montant de compensation octroyé à l'OTW. Comme je l'indiquais dans de précédentes questions sur le sujet, cette étude s'intègre dans le processus d'établissement du nouveau contrat de service public. J'ai joint les différents éléments du dossier, afin de répondre à l'ensemble des enjeux de société que le Gouvernement souhaite assigner au TEC.

Mon objectif est toujours de faire aboutir le chantier d'élaboration de ce nouveau contrat de gestion en 2025. La grille tarifaire devra être adoptée et adaptée en suite de cette décision, et enfin mise en œuvre.

La politique tarifaire est un exercice complexe et délicat. Elle doit s'inscrire dans une logique d'équilibre. Elle doit générer des recettes suffisantes pour assurer le financement et le développement de l'offre de bus, tout en conciliant l'égalité d'accès pour tous les citoyens, c'est-à-dire assurer que les tarifs restent accessibles pour les citoyens, singulièrement les plus vulnérables.

Enfin, la simplicité et la lisibilité des tarifs sont à mes yeux des éléments essentiels pour une expérience utilisateur fluide et intuitive. L'actualisation de la grille tarifaire nécessite également un délai technique de mise en œuvre par le TEC. Elle n'aura pas d'impact sur la dotation 2025 de l'OTW et ne doit pas faire l'objet d'un ajustement budgétaire.